

Statistiques ventilées selon le sexe : Situation et recommandations

Syntèse de l'étude:
"Hommes et Femmes à l'aube
du 21^{ème} siècle"

Un manuel d'utilisation des statistiques sous l'angle du genre

Nico Steegmans, Elke Valgaeren, Mieke Van Haegendoren, Limburgs Universitair
Centrum, Sociaal Economisch Instituut

3 septembre 2001



Statistiques ventilées selon le sexe :

Situation et recommandations

Nico Steegmans, Elke Valgaeren, Mieke Van Haegendoren
3 septembre 2001

Pour être remarqué, il faut être remarquable : tel était le message de la Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995, conférence qui a chargé les Etats de réunir des données sur la situation de la femme comme mise en œuvre de la politique d'égalité des chances.

Ce souci a incité les services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC) et le Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail chargé de la politique de l'égalité des chances à charger le Sociaal-Economisch Instituut van het Limburgs Universitair Centrum de recueillir des données relatives au genre sur les thèmes suivants :

- démographie,
- travail,
- revenus,
- représentation dans la prise de décision.

Dans ce rapport, nous faisons mention :

- des sources utilisées pour ces données,
- des résultats les plus probants,
- des améliorations devant être apportées au recueil de données.

1. Données démographiques

1.1. Constatations

- Les femmes se marient plus tard et ont aussi plus tard leur premier enfant. Le taux de fécondité baisse.
- De plus en plus de mariages se terminent par un divorce.
- Les ménages sont de plus en plus petits (en moyenne un peu plus de 2 personnes): ceci est dû au fait que la fécondité a baissé, mais aussi parce qu'il y a plus d'isolés.
- La cohabitation est de plus en plus populaire.
- Le nombre de mères et de pères isolés a augmenté de façon spectaculaire.
- La composition des ménages est de plus en plus complexe. Les statistiques officielles ne parviennent pas à délimiter clairement et adéquatement la nouvelle composition familiale.
- Les chances de mortalité des femmes sont plus réduites que celles des hommes : leur perspective de vie est donc plus grande (81 ans contre 75 ans pour les hommes).
- La pyramide de la population ressemble à la tour de Pise : les catégories d'âge plus élevées comptent plus de femmes que d'hommes. Le vieillissement touche plus les

femmes que les hommes. Les femmes vivent en moyenne 6 ans de plus que les hommes. C'est surtout chez les personnes les plus âgées qu'il y a plus de femmes.

- Le nombre d'enfants mort-nés baisse de façon spectaculaire.
- Nous ne savons pas combien de Belges d'origine étrangère habitent en Belgique parce que la nationalité est le seul indicateur dans les statistiques officielles. La plupart des allochtones proviennent de l'UE. Le Maroc et la Turquie sont respectivement le 2^{ème} et le 3^{ème} plus grand groupe de nationalité en Belgique.
- La migration féminine est en grande partie la conséquence de la réunion de familles et de la formation de familles. Pour les premiers migrants, il s'agissait surtout d'hommes se mariant avec une femme de leur pays d'origine. Pour la 2^{ème} et 3^{ème} génération, il s'agit de jeunes femmes qui se marient avec un homme du pays d'origine de leurs parents et grands-parents.

1.2. Sources

Le registre national est la source majeure pour la collecte de données démographiques. Comme il est basé sur les registres de la population des communes, il donne une information exacte des mariages, des divorces, des naissances et des décès. L'âge, le sexe et la nationalité sont 3 variables qui sont à chaque fois présentes dans les publications basées sur le registre national. L'INS publie chaque année les données dans une série intitulée "Statistiques de la population". Cette série comprend différents tomes couvrant les sujets suivants :

- population et migrations
- population totale et belge
- population étrangère
- naissances
- décès
- mariages et divorces
- ménages (depuis 1998).

Depuis 1998, nous pouvons avoir une image de la composition des ménages et des liens légaux entre les différents membres d'un ménage sur la base du registre national. Cette façon d'observer les ménages a une limitation importante : seule la situation officielle est observée parce que le registre national est basé sur le domicile légal.

Les statistiques sur les causes de décès sont traitées dans une série distincte. Les données sur les divorces se retrouvent dans les statistiques judiciaires publiées par l'INS.

Le recensement de la population et des logements fournit des données au niveau de chaque individu (formation, nombre d'enfants, profession, état civil, ...) et au niveau de la famille (lien avec la personne de référence, type de famille, importance de la famille,...). En outre, le recensement pose des questions sur l'habitation dans laquelle la famille habite. Le dernier recensement de la population et des logements sera organisé en 2001. A l'avenir, les données nécessaires seront recueillies par d'autres voies.

Dans le but d'encourager l'utilisation des données du recensement à des fins d'enquête scientifique, l'INS a chargé auparavant un certain nombre d'universités d'analyser les chiffres du recensement de 1991 dans certains domaines. Vous trouverez les résultats dans la série "monographies du recensement" qui est encore et toujours complétée. En ce qui concerne le thème population, nous avons utilisé la monographie suivante : "ménages et familles".

1.3. Lacunes et recommandations

1. Le SSTC a lancé un appel aux organismes scientifiques pour explorer le dernier recensement via des monographies. Ces monographies doivent aussi préparer la voie permettant de compenser la suppression du recensement par l'exploration d'autres sources de données. On demande de comparer la disponibilité et la qualité de données provenant de banques de données administratives et de données générées par des enquêtes de sondage avec les données recueillies au moyen de l'enquête socio-économique générale 2001 (selon la nouvelle appellation du recensement de la population et des logements). Il s'agit d'une opportunité unique de tenir compte de l'aspect du genre lors du développement des thèmes cités pour les monographies. Ceci est primordial pour la dernière analyse de la source importante de données qu'est le recensement et pour la préparation du recueil de données qui aura lieu après l'ère du recensement.
2. L'INS recueille et publie un large éventail de statistiques de la population concernant le sexe. Nous avons ventilé les données selon le sexe en tenant compte de l'âge de la population, des espérances de vie, de la nationalité, des immigrations et émigrations de Belges et de non-Belges, des naissances annuelles selon un certain nombre de caractéristiques des parents, les mariages et les divorces selon un certain nombre de caractéristiques des époux, l'état civil de la population, la composition des ménages et enfin les décès et les causes de décès. Ces chiffres sont très complets et fiables, mais leur perfection cache des lacunes. Ils sont recueillis pour des raisons administratives et camouflent parfois la réalité:
 - surestimation du nombre d'isolés,
 - il n'y a pas d'image claire de la nouvelle composition des familles et des familles monoparentales, en particulier.

Constitution de la famille, dissolution de la famille et formes de cohabitation

Pour ce faire, l'INS se base sur la *situation administrative* des citoyens, sur la base du registre national.

La réalité sociale devient cependant de plus en plus complexe : des couples cohabitent, des relations de concubinage se brisent, le domicile légal n'est pas toujours le reflet du lieu d'habitation réelle, en cas de co-parenté les enfants habitent en fait dans deux ménages,... Ceci a pour conséquence que les données de la population dérogent à la situation réelle et que certains phénomènes ne se retrouvent pas dans les statistiques. C'est pourquoi, des examens sur la base de données d'enquête sont un complément nécessaire aux statistiques officielles. **Nous suggérons de compléter l'enquête**

continue effectuée par l'INS sur les forces de travail par un questionnaire sur la forme de cohabitation. Actuellement, l'enquête comprend des données sur la composition du ménage, mais elle se limite pour ce faire à l'état civil et aux liens entre les membres du ménage. Le grand avantage du questionnement sur la forme de cohabitation est de **pouvoir faire le lien entre ces données et celles sur la profession** (et le revenu).

Familles monoparentales

Les données à ce sujet sont très rudimentaires et les statistiques officielles ne nous informent que peu sur la situation de vie concrète. Elle ne nous dit, par exemple, rien sur le lien avec le taux de scolarité, le revenu, l'âge des enfants. Contrairement à l'image générale, la monoparenté n'est pas seulement le fait de jeunes mères : de nombreux parents isolés sont des quarantenaires ayant des adolescents. Le peu d'enquêtes menées à ce sujet en Belgique nous apprend que les familles monoparentales couvrent des conditions de vie très divergentes allant de mères chômeuses à des couples aisés vivant de manière satisfaisante la coparenté. En outre, certains hommes et femmes connaissent des périodes différentes de monoparenté interrompues par des relations plus ou moins durables qui peuvent entraîner la naissance d'un enfant ou la venue d'un enfant du nouveau partenaire.

Une enquête à ce sujet devrait se faire via un sondage représentatif sur la base des données du registre national.

Données relatives aux divorces

Nous ne retrouvons aucune information sur les contenus des prononcés de divorce et sur les conséquences qui se posent en cas de demandes satisfaites. Par exemple, nous ne savons pas dans quelle mesure un des deux partenaires perçoit ou doit payer une pension alimentaire, ce qui a été convenu pour les enfants et comment le droit de visite ou de garde a été réglé. Notre idée du divorce reste donc assez rudimentaire, ce qui est dommage vu que le divorce constitue un risque de pauvreté important pour les femmes. De même, pour ce qui est des enfants, les informations sont très incomplètes en cas de divorce. **Les statistiques judiciaires font effectivement mention de ces données mais, ces dernières années, ces statistiques ne sont plus mentionnées dans la majorité des divorces, ce qui ne nous permet pas de nous prononcer sur les tableaux concernant les enfants.**

2. Travail

2.1. Constatations

La population active se compose de 60% d'hommes et de 40% de femmes. L'évolution dans le temps montre que les hommes au travail sont devenus plus souvent chômeurs et non actifs; les femmes non actives sont entrées sur le marché de l'emploi ou sont devenues chômeuses.

Indicateurs du marché du travail

- Un jeune sur deux de plus de 15 ans se présente sur le marché du travail. En 1970, ce groupe, que l'on appelle la population active, se composait de 35 hommes et de 16 femmes pour 100 Belges en âge de travailler; en 1998, ce groupe comptait 29 hommes et 23 femmes.
- Celui qui se présente sur le marché du travail ne trouve pas toujours un emploi. En 1970, vous aviez un risque sur 60 en tant qu'homme et 1 risque sur 40 pour les femmes de ne pas trouver de travail. En 1998, 1 homme sur 11 et 1 femme sur 7 ne trouve pas de travail. Le taux de chômage représente le pourcentage de chômeurs dans la population active.
- Le taux d'emploi mesure le nombre de personnes en âge de travailler qui sont professionnellement actives. Cet indicateur a fortement chuté pour les hommes passant de 71 à 55%. Chez les femmes, on a également constaté une augmentation de 31 à 38%.
- Le taux de dépendance, la proportion de la population active par rapport à la population inactive, a fortement baissé entre 1970 et 1998 en raison de l'augmentation de la population active féminine. En 1970, il y avait 156 non actifs pour 100 personnes actives, dont 2/3 de femmes. En 1998, il y a encore 134 non actifs dont 56% de femmes.

Le versant officiel

- Plus de 80% des travailleurs sont salariés, dont plus des 2/3 dans le secteur privé. Entre 1970 et 1998, la part de l'occupation dans le secteur privé a baissé en raison de la forte augmentation de l'occupation féminine dans les services publics. La part du secteur secondaire diminue dans l'emploi total mais ce secteur reste un secteur masculin.
- Les hommes sont surreprésentés chez les ouvriers, indépendants et employeurs; les femmes le sont chez les fonctionnaires, les employés et les aidants. La proportion des hommes dans le secteur public baisse plus rapidement que dans le secteur privé. La surreprésentation des femmes dans le secteur public doit être nuancée : l'occupation des femmes est surtout présente dans l'enseignement et chez les contractuels du secteur public. Les hommes sont encore toujours surreprésentés chez les statutaires.
- Les ségrégations horizontale et verticale sont encore toujours très présentes et s'entre-mêlent. Les femmes sont occupées dans ce que l'on appelle les secteurs "doux" tels que l'enseignement, les soins de santé et l'assistance sociale, quelles que

soient les catégories professionnelles sauf celles de chef d'entreprise ou de cadre. Quel que soit le secteur, on trouve un grand nombre de femmes dans les fonctions administratives inférieures et au sein du personnel commercial et assistant. La construction, l'industrie et le secteur du transport sont par excellence des secteurs masculins. L'occupation masculine dans son ensemble est répartie sur un plus grand nombre de secteurs et sur une gamme plus large de professions que l'occupation féminine. Ce sont surtout les fonctions dirigeantes qui sautent aux yeux avec une occupation masculine s'élevant à 70% même dans les secteurs typiquement féminins. Les petites entreprises (jusqu'à 49 travailleurs) occupent 40% des travailleurs. La moitié de l'occupation tant féminine que masculine est réalisée par les petites et moyennes entreprises, c'est-à-dire les entreprises occupant moins de 100 travailleurs. Chez les employés, il semble y avoir un lien entre la taille de l'entreprise et le pourcentage entre hommes et femmes. Les plus petites entreprises occupent relativement plus d'employées, les plus grandes plus d'employés.

- Les mesures de promotion de l'emploi visaient au départ la (re)mise au travail des hommes. Actuellement, des programmes de mise au travail spécifiques ACS, ALE, ... touchent particulièrement les femmes.
- Le travail à temps partiel, continue à progresser, mais reste principalement une affaire de femmes. Enfin, le travail de nuit, le travail par pause et le travail du soir sont surtout le fait d'hommes. Par contre, le travail du samedi et du dimanche est surtout exercé par les femmes.

Invisible et non rémunéré

- Le travail (manuel) ménager quotidien est encore toujours assuré majoritairement par les femmes. Les femmes qui ne travaillent pas ou qui exercent un petit emploi à temps partiel (moins de 4/5^{ème}) s'impliquent plus dans le ménage que celles ayant un emploi à temps partiel ou un 4/5^{ème}. Les femmes font apparemment correspondre le travail formel et informel. On ne trouve pas ce lien chez les hommes.
- Bien que le nombre de prestataires de soins masculins ait légèrement augmenté, la prédominance des femmes dans les soins non rémunérés apportés aux enfants est grande. Tant les hommes que les femmes trouvent que les soins apportés dans le cadre de l'éducation sont importants et n'estiment pas que les femmes sont, par nature, plus aptes. Si l'on pose concrètement la question quant aux soins et que l'on demande d'évaluer sa propre aptitude à les octroyer, 9 femmes sur 10 se trouvent aptes à le faire contre seulement 6 hommes sur 10.
- Les soins aux autres personnes dépendantes concernent quasi exclusivement les femmes et visent principalement les parents. Ce sont principalement les femmes qui s'occupent de leurs parents dépendants. En d'autres termes, au cours de leurs vieux jours, les parents sont pris en charge par leurs filles.
Dans le sous-groupe des prestataires de soins, on retrouve la répartition classique des rôles dans le travail: les femmes assurent principalement le travail ménager, les hommes s'occupent principalement de toutes les autres formes d'aide.
- Le bénévolat organisé est un peu plus implanté chez les hommes que chez les femmes. A y regarder de plus près, il s'avère que cette forme de travail non

rémunéré possède les mêmes caractéristiques traditionnelles en fonction du sexe. Les femmes s'investissent principalement dans les soins et l'assistance. Les hommes bénévoles sont surreprésentés dans les tâches administratives et dans la prise de décisions des associations.

Population non-active

La population compte 57% de non-actifs dont, 56% de femmes et 44% d'hommes.

- Un premier groupe de non-actifs sont les personnes qui assurent les tâches ménagères (non rémunérées), tâches quasiment exclusivement féminines. Plus de femmes peu scolarisées optent pour un emploi de femme de ménage. Neuf femmes au foyer hautement qualifiées sur dix ont travaillé.
- Les personnes qui interrompent temporairement leur carrière sont le plus souvent des femmes. La répartition en fonction de l'âge au sein de cette catégorie laisse toutefois présumer que les soins aux enfants ne sont plus la seule raison d'opter pour une interruption temporaire l'activité professionnelle. Les hommes en interruption de carrière choisissent la plupart du temps une interruption à temps plein. Les femmes optent pour une interruption à temps partiel. Les hommes préfèrent par exemple cette solution pour entamer une période d'essai en tant qu'indépendant; chez les femmes, la conciliation avec le travail au sein du ménage sera probablement primordiale.
- L'incapacité de travail est une variable quelque peu difficile à traiter en raison des modifications de la réglementation et de la grande dépendance du climat économique. Il y a une forte baisse de l'incapacité de travail primaire entre 1985 et 1990 qui est à imputer à la prorogation de 1 à 2 semaines du salaire garanti des ouvriers. En outre, le congé de maternité n'est plus pris en compte depuis 1990 comme une incapacité de travail primaire, ce qui se remarque immédiatement dans les chiffres.
- Les pensionnés constituent le groupe le plus important de la population non active. Etant donné les caractéristiques d'âge de ce groupe, les femmes sont ici aussi majoritaires. La problématique de la pauvreté chez les femmes plus âgées apparaît ici : elles constituent le groupe le plus important des titulaires d'un revenu garanti pour personnes âgées.
- Enfin, il apparaît que les femmes sont aussi majoritaires parmi les bénéficiaires d'un revenu minimum (55 %). Le plus grand groupe de titulaires d'un revenu minimum est constitué par les isolés (30%) et les isolées (26%). Un groupe qu'il ne convient pas de perdre de vue est constitué par les isolées ayant des enfants mineurs à charge: elles sont 18% du nombre total des minimexés.

2.2. Sources

Banques de données

Tant pour les chiffres de base du travail officiel que pour les données de la sécurité sociale, nous disposons de très bonnes données via le Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail et l'Institut national de statistique d'une part et via le Ministère des Affaires sociales et les différents parastataux sociaux d'autre part.

Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail (MET): La population active en Belgique.

Chaque année, une estimation de la population active basée sur différentes sources administratives est publiée et présente des chiffres sûrs:

- la population active et la population inactive;
- le chômage et l'emploi,
- l'emploi salarié et non salarié,
- l'emploi salarié dans les secteurs privé et public,
- les indépendants et les aidants,

ventilés selon les régions (Publications distinctes) et subdivisés selon le sexe et un code NACE.

Ces chiffres pouvant être chargés du web en format excell, ils constituent un avantage considérable pour les chercheurs et autres personnes intéressées.

Institut national de statistique (INS): l'enquête sur la population active

L'enquête sur la population active est effectuée chaque année depuis 1983. Cette enquête utilise les définitions de l'OIT et s'inscrit dans une initiative Eurostat. Ceci donne plus de consistance à ce questionnement : les chiffres sont comparables au niveau européen.

Les caractéristiques suivantes sont examinées:

- le contexte démographique,
- la situation de travail,
- les caractéristiques du premier travail,
- les caractéristiques du deuxième travail,
- l'ancienne expérience de travail de chômeurs,
- la recherche de travail,
- la position des non actifs,
- l'enseignement et la formation,
- la situation un an avant l'enquête.

Ce sont surtout les caractéristiques du (premier) travail qui illustrent les chiffres de l'estimation de la population active établie par le MET.

Voici quelques exemples:

- la combinaison de l'ISCO et du NACE-bel,
- le nombre d'heures travaillées par semaine,
- les raisons du travail à temps partiel,
- les régimes de travail normaux et atypiques.

C'est surtout si l'on tient compte du genre que ces indicateurs sont pertinents.

L'Office national de la sécurité sociale (ONSS):

Nombre d'employeurs et de travailleurs repris dans la sécurité sociale au 30 juin (statistiques centralisées - emplois).

Les données statistiques reprises dans cette brochure concernent :

- l'employeur ou l'établissement : l'activité économique (NACE-bel) de l'établissement même, la dimension (nombre de travailleurs occupés), le secteur (secteur privé et secteur public), l'arrondissement administratif;
- les travailleurs basés sur le nombre d'emplois : le sexe, la qualité (travailleurs manuels ou intellectuels), les chiffres présentés concernent le nombre d'emplois à la fin d'un trimestre.

En outre:

Office national de l'emploi (ONEm)

Institut national d'assurance maladie et invalidité

Office national des pensions, rapport annuel 1998

Ministère des Affaires sociales

Panel de démographie familiale. 1992-1995-1998 (Universitaire Instelling Antwerpen - Université de Liège)

L'objectif est de constituer un fichier de données longitudinal basé sur un échantillon qui est représentatif des niveaux d'analyse des ménages et de l'individu abordant un large éventail de thèmes socio-économiques et de sociologie de la famille. Le premier questionnement a eu lieu en 1992.

Chaque questionnement a débouché sur quelque 400 variables au niveau ménage et environ 800 variables au niveau individu. Les sujets traités sont les suivants: démographie, constitution du ménage, éducation, activités professionnelles, emploi, revenus, allocations, dépenses, bien-être, santé, participation sociale, loisirs, valeurs, relations, modèles de rôle, logements, migration et mobilité.

Cette enquête très circonstanciée promettait de fournir le terreau et les données complémentaires aux chiffres des banques de données publiques en ce qui concerne le travail et le non-travail. Cette promesse fut en partie tenue. Des données sur le travail informel, liées le cas échéant à des caractéristiques de travail formel, ont fourni des informations de valeur.

Quelques sous-populations dont nous voulions spécifier les caractéristiques ont fourni des chiffres absolus trop petits - en raison d'échantillons trop petits - pour continuer à y travailler.

Les exemples sont les hommes au foyer, les hommes travaillant à temps partiel et les hommes en interruption de carrière partielle.

En ce qui concerne l'analyse longitudinale : le questionnaire de 1992 n'est pas le même que celui que nous avons utilisé en 1995 et 1998. Ceci a évidemment entraîné des problèmes.

2.3. Lacunes et recommandations

1. Les données administratives recueillies et publiées sur le travail officiel et sur la sécurité sociale constituent un bon exemple; la ventilation H/F est toujours présente.

La composition de séries statistiques basées sur des sources administratives est toutefois rendue très difficile en raison du fait que les catégories pour lesquelles on conserve des données chiffrées sont soumises à des dispositions légales qui sont pas évidemment sujettes à des changements. De ce fait, nombre de données ne sont pas comparables d'année en année.

En outre, nous signalons deux problèmes spécifiques:

- Lors de *l'enquête sur la population active* qui a pour la première fois eu lieu en 1993, on a également utilisé les nouveaux codes NACE et I SCO. Hélas, les modifications sont si grandes que toute comparaison avec les nomenclatures utilisées auparavant est impossible,
- Les statistiques de l'ONSS contiennent des comptages multiples car lorsqu'un travailleur est occupé chez différents employeurs il est compté à plusieurs reprises. En outre, le comptage des lieux de travail entraîne une surestimation supplémentaire du nombre de travailleurs : un emploi à temps partiel vaut un emploi à temps plein.

2. Notre recommandation majeure relative au travail ne concerne pas les données administratives (on y retrouve peu de lacunes si l'on considère le point de vue du genre), mais est beaucoup plus large. L'enregistrement par l'autorité et la question dans "l'enquête sur la population active" interprètent le travail comme une activité individuelle, une relation entre l'employeur et le travailleur, ou le travail d'un indépendant. Notre définition du travail est plus large. Elle est reliée à la structure familiale. C'est pourquoi nous suivons la définition de Mingione : "*le travail est toute forme d'activité humaine qui contribue à la survie matérielle, survie qu'il faut interpréter comme étant organisée socialement au sein d'une structure familiale dont la composition peut varier dans le temps, selon le lieu et le groupe social*". Les données administratives ne nous permettent pas de connaître les stratégies que les ménages développent pour pourvoir à leur subsistance matérielle ni les accords conclus concernant la répartition du travail rémunéré et non rémunéré. Un autre exemple est le travail de nuit : dans certains ménages, le travail de nuit est très fonctionnel. Dans d'autres, il gêne la vie familiale dépendant en cela des activités, des ambitions et des possibilités du partenaire.

En outre, le facteur temps et le stade de développement du ménage ont une grande signification.

De même, la composition du ménage est importante : une famille avec 2 enfants a d'autres stratégies qu'une famille sans enfant ; dans les familles monoparentales, les enfants sont parfois un souci supplémentaire ou un soutien supplémentaire.

Finalement, nous ne connaissons que peu de choses sur la gestion des revenus : compte commun, comptes séparés ou combinaison des deux.

Du point de vue du genre, une telle enquête est essentielle parce que, partout dans le monde, les femmes fournissent la majeure partie du travail informel, invisible et non rémunéré.

L'étude sur les ménages belges était une étape pour répondre à un certain nombre des questions posées ci-dessus. Mais quelques sous-populations ont fourni des nombres absolus trop réduits pour pouvoir les prendre en compte. En outre, le questionnement n'était pas suffisamment spécifique pour obtenir une réponse à la question concernant la stratégie de survie spécifique des ménages.

Même si le panel n'est plus effectué, des **enquêtes longitudinales à échelle réduite doivent être poursuivies en ce qui concerne les stratégies de survie dans des groupes se trouvant dans des situations familiales et/ou professionnelles particulières**. Nous songeons ici aux :

- familles monoparentales;
- familles avec des personnes se trouvant dans des situations de travail atypique (travail de nuit et de week-end, travail par pause, heures irrégulières);
- indépendants et aidants;
- ménages avec un enfant handicapé;
- ménages où un des partenaires travaille à temps partiel.

3. REVENUS

3.1. Constatations

Le moins que l'on puisse dire est qu'il existe un lien entre revenus et genre.

- Là où la situation le permet, les femmes effectuent plus de travail non rémunéré que les hommes. Il y a par exemple dans le mariage une grande part de travail non rémunéré qui s'effectue (soins et autres). Etant donné que c'est la femme qui assume la majeure partie de ces tâches, les différences de revenus entre les hommes et les femmes y sont donc les plus grandes. La comparaison des sources pour des personnes du même sexe ayant un état civil différent (la situation de vie n'est pas détectable ici) fournit des résultats intéressants : les femmes autonomes s'en sortent mieux que les femmes mariées en ce qui concerne les revenus. Toutefois, les femmes mariées ont plus souvent un revenu professionnel que les femmes isolées : 37% contre 31%. Cette différence s'explique en partie par le nombre important de veuves ayant une pension de survie.
- Le score des hommes célibataires est bien en deçà de celui des hommes mariés sur le plan des revenus. Le fossé salarial entre les hommes et les femmes perdure toutefois surtout dans les catégories de revenus les plus élevées.
- L'octroi des avantages extralégaux est une autre donnée sensible au genre. La plupart du temps, ces avantages sont accordés aux hommes. Ces avantages étant en outre liés au secteur et à la fonction, la corrélation entre ceux-ci et le sexe de la personne est forte.
- Les femmes ont plus souvent un revenu de remplacement que les hommes et on les retrouve aussi plus souvent parmi la population sans revenu.

3.2. Sources

On trouve entre autres des données sur le revenu des Belges dans la banque de données SI Re du Ministère des Finances, qui a été développée comme modèle de microsimulation pour les réformes fiscales. La deuxième source explorée dans ce cadre est le panel de démographie familiale vague 7 (1998) qui comprend les données relatives aux revenus de l'année 1997.

Ministère des Finances : banque de données SI Re

Les données de la banque de données du Ministère des Finances concernent le revenu imposable et non le revenu réel. On y reprend la déclaration d'impôts de 14.000 ménages. Cette source présente le grand désavantage de prendre uniquement en compte le revenu imposable : les ménages non assujettis à l'impôt n'y sont pas repris, alors qu'ils représentent quelque 14% de tous les ménages.

Il convient aussi de faire preuve de prudence en ce qui concerne le revenu des hommes et des femmes isolés ayant des enfants à charge : le chapitre sur la démographie a fait apparaître que 16% des parents isolés sont des hommes. Dans la banque de données SI Re , qui se base sur les données fiscales, les hommes constituent un tiers des familles monoparentales. Nous avons donc préféré ne pas reprendre ces données.

UIA et Ulq : Panel de démographie familiale vague 7

Le panel de démographie familiale, comprenant des données sur les revenus de l'année 1997, constitue la deuxième source explorée dans ce cadre. L'étude s'est uniquement concentrée sur l'analyse des revenus provenant du travail. Le panel comprend toutefois aussi un chapitre sur les revenus globaux au cours de l'année civile précédente. Outre les revenus provenant du travail ou les revenus de remplacement, on tient également compte des pensions alimentaires perçues et payées, du soutien financier personnel donné et perçu, des bourses d'étude, des allocations familiales, ...

Ces données pertinentes selon le genre mériteraient de faire l'objet d'une analyse plus approfondie mais elles sortent du cadre temporel du présent projet.

3.3. Recommandations

Une première recommandation serait de rendre visibles selon le genre, dans les données, diverses sortes de mesures fiscales, notamment les abattements fiscaux. Qui en tire avantage ? Des hommes ou des femmes ? Quelle est leur situation, notamment au niveau de l'état civil, du statut professionnel, des enfants à charge, de leur capacité financière, ... ?

Les revenus les plus faibles ne sont pas repris dans la banque de données SI Re, étant donné qu'ils ne sont pas soumis à l'impôt. Il est évidemment souhaitable de continuer à pouvoir disposer de données sur ce groupe. C'est pourquoi, des enquêtes détaillées sur le revenu comme dans le panel restent plus que souhaitables.

Produire des statistiques sur le genre va plus loin que simplement ventiler des chiffres existants entre hommes et femmes. Il est tout aussi important d'utiliser des catégories pertinentes d'un point de vue de genre. C'est pourquoi, il est indispensable que les chercheurs puissent disposer de microdonnées. Ceci vaut certainement pour une matière aussi complexe que la comparaison des revenus.

4. Représentation dans la prise de décision

4.1. Constatations

- Il est un fait que les femmes ont fait leur entrée dans le domaine politique, mais aucun organe législatif n'a atteint la parité, à l'exception de quelques conseils communaux.
- Un régime de quota est d'application pour les conseils consultatifs relevant de l'autorité fédérale : les femmes doivent constituer au moins un tiers des membres de chaque conseil. Parmi les conseils consultatifs considérés, les femmes ne constituent que 16% des membres effectifs en février 1998. En chiffres absolus, ceci signifie qu'il manque encore 798 femmes.
- La concertation sociale reste un domaine masculin, malgré la présence croissante de femmes. Deux organes jouent un rôle important dans la concertation sociale : le Conseil national du travail et le Conseil central de l'Economie. La présence féminine dans ces deux organes est exagérément basse.
- La composition des conseils d'entreprise et des Comités de prévention et de protection au travail se fait grâce aux élections sociales. Le nombre de femmes s'accroît, mais cet accroissement est proportionnel à l'augmentation de la représentation des femmes sur le marché du travail : le fossé entre la présence au niveau du personnel et la présence au sein de la concertation sociale se maintient depuis plusieurs années.
- Les commissions paritaires restent de véritables bastions masculins comprenant seulement un dixième de femmes.
- Les rangs les plus élevés des ministères fédéraux et des organismes d'intérêt public sont occupés par seulement 10% de femmes.
- Le nombre de membres du personnel dans les parquets et tribunaux s'est fortement accru ces dernières années. Cette augmentation est essentiellement le fait de femmes, ce qui fait que ces dernières sont bien représentées dans la magistrature, de toute façon mieux qu'au sommet de l'administration publique.
Lorsque nous comparons le rapport hommes - femmes pour les différentes catégories de personnel, nous retrouvons les différences traditionnelles : les femmes sont surreprésentées dans les fonctions administratives et sous-représentées chez les magistrats.

4.2. Sources

Banque de données fédérale

Pour l'établissement de ce chapitre sur la prise de décision, nous n'avons pu utiliser que quelques banques de données fédérales qui recueillent périodiquement des données ventilées selon le sexe. On a systématiquement tenu à jour selon le sexe les données suivantes :

- les élections sociales,

- les commissions paritaires,
- le pouvoir administratif,
- la magistrature.

Pour les autres données, il nous faut compter sur les listes nominatives.

Organes législatifs: comptage

Toutes les statistiques sur le pouvoir exécutif et législatif sont basées sur des listes nominatives. Le sexe des candidats et des élus n'est pas mentionné dans la publication sur les résultats des élections du Ministère de l'Intérieur.

Dans le cadre de l'évaluation des régimes de quota, il est évident qu'une publication systématique des résultats des élections ventilées selon le sexe s'impose. Les comptages sont maintenant effectués par les universités et certains services publics. L'introduction du vote électronique dans de nombreux districts électoraux permettrait un comptage automatique à la condition que l'indication du sexe soit reprise sur les listes électorales. C'est pourquoi nous préconisons que la publication des résultats des élections aillent de pair à l'avenir avec une analyse des résultats selon le sexe, tant en ce qui concerne les candidats qu'en ce qui concerne les élus.

Un deuxième problème est que les résultats des élections ne sont qu'un flash momentané d'une époque très spécifique au sein d'un cycle politique, c'est-à-dire : juste après les élections. La situation fluctue constamment au cours de la législature. Certains politiciens élus sur la base des élections n'effectuent pas toujours leur mandat. De ce fait, beaucoup de suppléants siègent dans les organes législatifs. Par exemple: des députés deviennent ministres ou des conseillers communaux passent au conseil CPAS. Si le sexe de celui qui s'en va n'est pas le même que celui qui arrive, le rapport hommes/femmes change. La seule façon de situer clairement à chaque moment les rapports hommes - femmes est de faire un comptage sur la base des listes de membres des conseils. Il faut utiliser la même méthode pour les *organes exécutifs* - les gouvernements, les députations permanentes et les collèges échevinaux.

Lors de la présentation des données chiffrées, il est donc très important de mentionner la date du comptage.

Organes consultatifs : comptage

Dans le cadre de l'évaluation du régime des quotas pour les organes consultatifs, la direction de l'égalité des chances du Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail a établi un inventaire de la composition hommes/femmes des organes de consultation fédéraux. Ce comptage peut être le début d'une ligne du temps intéressante.

De même, il importe d'avoir les données de la concertation sociale au niveau le plus élevé. La présence féminine au sein du Conseil national du travail et au sein du Conseil central de l'économie ne peut être identifiée qu'à l'aide des listes de membres.

Elections sociales, commissions paritaires : banque de données

La publication des résultats des élections sociales est d'un tout autre ordre que celle des élections pour les chambres législatives. Il n'y a pas ici de listes électorales mentionnant des noms, mais bien des données. Le Ministère de l'Emploi et du Travail présente les résultats de ces élections dans un grand nombre de tableaux détaillés où le

sexe est une variable de base. Cette base se trouve déjà sur les bulletins de vote : le sexe est mentionné grâce à "M" ou "F" pour chaque candidat pour un conseil d'entreprise ou un comité de prévention au travail. Ceci facilite grandement le comptage du nombre de femmes et d'hommes.

Les données chiffrées sur les *commissions paritaires et sous-commissions* reprennent les employeurs. Aucune publication ne présente le matériel chiffré sur la composition hommes/femmes, mais elle peut être obtenue au Ministère de l'Emploi et du Travail, administration des relations collectives de travail.

Personnel des services publics : sommet de l'administration, pouvoir judiciaire

Le Ministère de la Fonction publique (actuel SPF P&O) rassemble les données du personnel des différents ministères et organismes publics fédéraux. Nous avons utilisé ces données pour illustrer la présence de femmes au sein du pouvoir administratif et du pouvoir judiciaire. La banque de données permet d'établir des tableaux détaillés, selon le niveau de fonction et selon le fait d'être statutaire ou non. Les données selon le niveau de fonction permettent de se faire une idée, probablement incomplète, sur la présence des femmes au sommet de l'administration fédérale. Les données sur la justice, les tribunaux et parquets civils et militaires sont disponibles depuis 1991.

4.3. Lacunes et recommandations

Le pouvoir législatif et exécutif

Beaucoup de données sont disponibles sur les résultats des femmes lors des diverses élections. Nous devons toutefois nous baser ici sur des comptages de différentes sources qui ne sont pas toujours très précis. Souvent, on ne mentionne pas quelle époque est concernée par ce comptage : s'agit-il d'un comptage sur la base des résultats d'élection ou s'agit-il d'un comptage des femmes qui siègent à un moment déterminé au sein d'un organe législatif? Etant donné l'importance d'une composition équilibrée des organes législatifs, il nous semble nécessaire de lancer une série statistique sur la composition hommes/femmes des listes de candidat(e)s et des résultats des élections. La publication des résultats des élections sociales peut ici être un exemple. Il n'existe pas non plus de publications régulières sur le pouvoir exécutif comportant un comptage du nombre de femmes ministres, bourgmestres, échevins ou présidents du Conseil CPAS.

Organes consultatifs

La Direction de l'égalité des chances du Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail a fait l'inventaire en 1999 de la composition hommes / femmes des différents organes de consultation fédéraux. La loi imposant un maximum d'un tiers de membres du même sexe de conseils consultatifs en fut l'instigatrice. Une véritable évaluation de ce régime de quotas exige une répétition régulière de ce comptage. C'est pourquoi nous plaçons pour que l'on en fasse une véritable série statistique.

Sommet de l'administration et du pouvoir judiciaire

Le Ministère de la Fonction publique tient à jour des statistiques sur le niveau de fonction des fonctionnaires. Le rang du fonctionnaire n'est pas représentatif de la compétence de décision réelle ou du pouvoir du fonctionnaire concerné. Nous partons du principe que le rang est un indicateur imparfait mais satisfaisant pour esquisser la situation du sommet de l'administration.

La magistrature peut être esquissée de la même façon. Nous ne voyons ici aucun manquement.

Prise de décision socio-économique

Les résultats des *élections sociales* ne donnent qu'une image partielle de la composition des organes de prise de décision au sein des entreprises. Les conseils d'entreprise et les comités de prévention au travail se composent en effet de représentants de travailleurs et de représentants des employeurs, cette dernière catégorie n'est donc pas composée sur la base d'élections sociales; on ne les retrouve donc pas dans les statistiques. Nous ne pouvons que faire des suppositions sur la représentation des femmes au niveau patronal. Par contre, les données chiffrées sur les *commissions paritaires comprennent tant les employeurs que les travailleurs*. Si nous voulons connaître la répartition hommes/femmes au sein du CNT et du CCE, il faut procéder à des comptages. Il n'existe pas de publications systématiques de chiffres de participation. Si les conseils consultatifs devaient transmettre leurs données à des moments réguliers à la Direction de l'égalité des chances, ceci devrait également s'appliquer au CNT et au CCE.

5. Conclusions générales

1. Les données qui ont été rassemblées via le registre national, les Ministères de l'Emploi et du Travail et des Affaires sociales et les différents parastataux sociaux sont exemplaires si on les considère du point de vue du genre : quasiment toujours on établit une ventilation H/F. Mais c'est ici aussi que se situe leur faiblesse. La réalité sociale des ménages est plus complexe que la situation administrative; en outre, les données officielles sur le travail interprètent ces dernières comme un acte individuel et ne tiennent aucunement compte des stratégies de survie des ménages. Les femmes effectuant en général plus de travail informel dans le ménage, elles sont plus invisibles dans les données officielles sur le travail.
2. La suppression du recensement ne doit pas être un recul pour le recueil de données démographiques si l'on accorde une attention suffisante à l'aspect du genre dans les monographies actuellement préparées par le SSTC en collaboration avec les institutions scientifiques.
3. *L'enquête sur les forces de travail* devrait reprendre une question sur la composition de fait des ménages et non se limiter à l'Etat civil qui ne recouvre pas toujours la réalité.
4. Outre l'enquête sur les forces de travail, il faudrait organiser annuellement une enquête sur les stratégies de survie des ménages où on demanderait entre autres de façon combinée:

- la composition du ménage;
 - la contribution des membres dans l'acquisition du revenu pour le ménage (donc la répartition du travail formel entre les membres de la famille et les revenus que ceux-ci fournissent);
 - la répartition des tâches et des responsabilités entre les différents membres du ménage. Il s'agit ici de la combinaison entre le travail formel et informel.
5. Il convient de faire une enquête sur la situation de vie, de travail et de revenu de groupes cibles spécifiques : les ménages monoparentaux, les ménages ayant des membres dans des situations de travail atypique.
6. Les données sur la représentation et la prise de décision sont susceptibles d'être fortement améliorées:
- des séries statistiques sur la composition H/F des listes de candidats et de résultats d'élections sont nécessaires. La publication des résultats des élections sociales peut ici servir d'exemple;
 - des séries statistiques en lieu et place de comptages occasionnels de la composition H/F de conseils consultatifs doivent être établies;
 - des séries statistiques sur les commissions paritaires, le CNT et le CCE doivent également être tenues à jours.